

NOTE A L'ATTENTION DES PARENTS
DES ELEVES DEMI-PENSIONNAIRES

Le service de restauration du Collège Fernand DONATIEN fonctionne uniquement **pour 4 Repas**, Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi.

Les frais de demi-pension sont payables d'avance et pour le trimestre. Tout trimestre commencé est dû.

Les familles sont priées de respecter les dates de paiement. Aucun élève ne sera autorisé à déjeuner s'il n'est pas en règle auprès de l'intendance.

Paiements :

- Espèces
- Virement : au compte de l'Etablissement TRESOR PUBLIC
IBAN - FR76 1007 1972 0000 0010 0035 680 - BIC : TRPUFRP1
- Chèque à l'ordre de l'Agent-Comptable du Collège Fernand DONATIEN.

L'élève inscrit à la demi-pension en début d'année ne peut changer de statut en cours d'année, sauf pour des raisons majeures (maladie, déménagement). Les parents devront remplir un formulaire auprès de l'administration du collège.

NOMBRE DE REPAS PAR SEMAINE	TARIF DE LA DEMI-PENSION Du 08 SEPTEMBRE au 19 DECEMBRE 2025 inclus
4 repas	112,20 €

Les paiements se feront comme suit : de 7 H 30 à 11 Heures 30
au Secrétariat d'Intendance 3 : Se munir de monnaie.

- Classes de 5èmes et 4èmes
- Classes de 3èmes
- Classes de 6èmes
- Retardataires
- Lundi 1^{ER} Septembre 2025
- Mardi 02 Septembre 2025
- Mercredi 03 Septembre 2025
- Jeudi 04 Septembre 2025

La Secrétaire Générale
Secrétaire
D. CAUPENNE
COLLEGE FERNAND DONATIEN
97200 FORT DE FRANCE

Le Principal,

A. SENTOU

Le Principal
COLLEGE FERNAND DONATIEN
97200 FORT DE FRANCE